

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BC1 : Participer aux activités de la vie scolaire en collaboration avec l'ensemble des équipes de l'établissement			
A1 - Surveillance des élèves hors et à l'intérieur de l'établissement	C1 – Assurer la surveillance des élèves hors et à l'intérieur de l'établissement	<u>Evaluation au sein de l'organisme de formation :</u>	
	<p>C1-1 Assurer la surveillance à l'intérieur de l'établissement (absences, retards....) en respectant le règlement intérieur et les textes en vigueur</p> <p>C1-2 Assurer la surveillance aux abords de l'établissement et la prise en charge d'un groupe d'élèves à l'extérieur de l'établissement (temps scolaire, extra-scolaire, voyages d'études...)</p>	<p>Durée : 1h (Présentation et questions-réponses) <u>(hors temps de préparation)</u></p> <p>1. Le candidat présente de manière argumentée un dossier professionnel portant sur les compétences relatives à la gestion courante de la vie scolaire (C3.1 à C3.7), comprenant des documents professionnels.</p> <p>Le dossier professionnel comprend a minima les éléments suivants : fiche d'incidents, affiche informative à destination des élèves, présentation de l'établissement et de l'équipe de vie scolaire, leur place au sein de cette organisation, présentation des outils de gestion des absences/retards, modèle de courrier d'information aux parents sur l'absence d'un élève, règlement intérieur de l'établissement et difficultés rencontrées dans sa mise en application</p> <p>L'épreuve sera enrichie des éléments collectés/observés lors du stage.</p> <p><u>Evaluation au sein de l'établissement d'origine :</u></p>	<p>Les textes en vigueur et en particulier ceux liés à l'obligation de surveillance sont connus.</p> <p>La surveillance de l'établissement et des endroits stratégiques (portails, toilettes, coursives...) est assurée selon le planning établi.</p> <p>La surveillance de l'établissement et des moments spécifiques (temps méridien, restaurant scolaire, cours de récréation, foyer...) est assurée selon le planning établi.</p> <p>Les absences, retards sont relevés selon les outils et la procédure en vigueur au sein de l'établissement.</p> <p>Le règlement intérieur de l'établissement est connu et appliqué.</p> <p>La sécurité des élèves est garantie lors des déplacements à l'extérieur de l'établissement.</p> <p>Les fiches sanitaires de liaison des élèves actualisées sont en la possession de l'éducateur de vie scolaire lors des déplacements.</p> <p>Les conditions de sécurité, d'hygiène et d'environnement sont vérifiées.</p> <p>Les consignes spécifiques de sécurité</p>

		<p>2. Observation en situation réelle au sein de l'établissement d'origine portant sur les compétences relatives à la surveillance des élèves (C1.1 à C1.6) et l'application du règlement intérieur et des textes en vigueur (C2.1 à C2.6). L'observation et l'évaluation sont réalisées par le supérieur hiérarchique ou un tiers par délégation.</p>	(plans Vigipirate...) sont appliquées. L'identité des élèves souhaitant accéder à l'établissement est contrôlée (sacs, tenues vestimentaires...).
	C1-3 Faire respecter les règles de sécurité routière liées au déplacement du groupe d'élèves à l'extérieur de l'établissement et veiller au respect de ces règles aux abords de l'établissement.		Les règles de sécurité routières sont appliquées sans erreur et adaptées au groupe d'élèves. Des mesures conservatoires et applicables sont prises pour faire respecter les règles de sécurité.
	C1-4 Assurer les missions de surveillance et la prise en charge des élèves internes		Le règlement intérieur et/ou le règlement de l'internat sont connus et appliqués. L'action est adaptée en fonction du risque et de l'urgence de la situation. Les élèves sont accompagnés lors des déplacements entre le lieu d'études et l'internat selon les horaires et les règles définis.
	C1-5 Réagir en cas de danger en adaptant ses actions au risque et à l'urgence		Les interlocuteurs appropriés (secours, hiérarchie, parents...) sont alertés par ordre de priorité et selon les dispositions convenues au préalable. Le plan particulier de mise en sureté face aux risques majeurs (PPMS) est connu et appliqué. Les mesures et consignes réglementaires appropriées sont expliquées aux élèves.
	C1-6 Appliquer des mesures adaptées pour faire respecter par les élèves le règlement d'établissement		Des actions de prévention et de sensibilisation sont mises en œuvre auprès des élèves. L'action est adaptée en fonction de la situation (prévention, sanction...).
A2 - Application du règlement intérieur et des textes en vigueur	C2 – Faire appliquer le règlement intérieur et des textes en vigueur		
	C2-1 Faire respecter le règlement intérieur par les élèves (temps scolaire, extra-scolaire, voyages d'études...) en respectant le niveau de délégation et en adaptant la sanction à la situation		Le règlement intérieur de l'établissement est connu : la gradation des sanctions est connue et respectée. Des exemples de sanctions ou décisions mises en place dans l'établissement sont

			expliqués. Les sanctions et les décisions sont appliquées dans le respect du règlement intérieur et sont consignées dans le logiciel dédié. Les procédures de sanction sont adaptées au comportement des élèves. Les situations rencontrées ne relevant pas de ses prérogatives sont transmises à la hiérarchie.
	C2-2 Faire appliquer les règles de vie de l'internat		Les règles de vie de l'internat sont expliquées et comprises par les élèves (règles d'hygiène, consignes de circulation, horaires...). Des mesures favorisant le respect des règles de vie sont mises en place.
	C2-3 Vérifier l'application des sanctions prises, en rappelant à l'élève le cas échéant, la nature et l'origine de ces dernières		Les faits sont rappelés et les sanctions sont expliquées à l'élève.
	C2-4 Participer aux différentes phases des sanctions disciplinaires en identifiant sa place dans le dispositif d'autorité de l'établissement et des équipes		Le dispositif d'autorité (les acteurs, missions...) de l'établissement est expliqué. L'éducateur de vie scolaire connaît son positionnement au sein du dispositif.
	C2-5 Assurer le respect de la confidentialité des échanges liés aux conseils de classe, aux conseils de discipline et tout au long de l'activité		L'éducateur de vie scolaire différencie les éléments confidentiels de ceux qui ne le sont pas. L'éducateur de vie scolaire fait preuve de discrétion concernant les informations confidentielles.
	C2-6 Relater à l'oral ou transmettre à l'écrit les faits avec objectivité en utilisant les documents permettant de formaliser les éléments (les faits constatés) à la charge de l'élève concerné		Les faits sont retranscrits de manière neutre à l'écrit ou à l'oral sans jugement personnel, ni affect.
A3- Gestion courante de la vie scolaire	C3 - Assurer la gestion courante de la vie scolaire		
	C3-1 Organiser son activité en fonction des priorités (solicitation des élèves, des parents, téléphone, ...)		La priorisation des activités est effectuée en fonction des impératifs, des urgences et de leur importance.

	C3-2 Traiter les tâches administratives courantes et participer aux événements de la vie scolaire en utilisant les outils dédiés à la gestion de la vie scolaire dans l'établissement (états de présence ou d'absence, relevés de notes...)		Les outils de gestion de la vie scolaire et leurs fonctionnalités sont maîtrisés. Les informations relatives aux absences et aux retards sont saisies dans un outil dédié. Les informations collectées (états de présence ou d'absence, relevés de notes...) sont saisies correctement selon les procédures de l'établissement : aucun oubli, aucune erreur ne sont relevés.
	C3-3 Relayer les informations relatives à la gestion de la vie scolaire aux interlocuteurs concernés (élèves, parents, enseignants...) de manière précise et synthétique à l'oral et/ou à l'écrit		Les informations sont restituées factuellement en utilisant un vocabulaire professionnel adapté. Le choix des outils de communication est adapté aux informations à transmettre.
	C3-4 Informer les différents interlocuteurs (élèves, parents, enseignants...) des événements de la vie scolaire (retards, absences...) et gérer les situations de mécontentement en adaptant son discours		Les informations relatives à la vie scolaire sont communiquées aux interlocuteurs concernés selon les modalités de communication définies. Le discours est adapté en fonction des types d'interlocuteur et des situations rencontrées.
	C3-5 Utiliser les fonctionnalités de base des outils bureautiques pour réaliser des documents simples de communication (affichage, projets de courriers), de classement		Les outils de bureautique et leurs fonctionnalités sont connus dans leur utilisation de base. Des documents simples de communication, de classement sont préparés à l'aide des logiciels courants de traitement de texte et de tableur.
	C3-6 Organiser le fonctionnement de l'internat (accueil des élèves internes, supervision des études)		L'accueil et les activités des élèves en internat (temps d'étude et de loisirs...) sont réalisés selon les procédures définies par le règlement intérieur. Des méthodes et techniques sont citées afin d'assurer le bon déroulement du lever et du coucher des élèves.
	C3-7 Réguler les flux et apporter des corrections pour améliorer les déplacements des sorties de classes, entrées au restaurant scolaire...		Les flux de passage à la cantine sont connus et ajustés en fonction du nombre

			d'élèves et de leurs emplois du temps. Les flux d'entrée et de sortie de classe sont régulés dans le respect des règles de sécurité et de circulation de l'établissement.
--	--	--	---

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BC2 : Prendre en charge les élèves			
A4- Prise en charge individuelle ou collective des élèves	C4 - Assurer la prise en charge individuelle ou collective des élèves	<u>Evaluation au sein de l'organisme de formation :</u>	
	C4-1 Encadrer le travail des élèves en s'adaptant aux consignes données par l'équipe pédagogique	Durée (hors temps de préparation du candidat) : 1h Durée totale : 2h 1. Etude de cas tirée au sort portant sur les compétences C4.1 à C5.3 relatives à la prise en charge des élèves, avec et sans besoin spécifique.	Les consignes de l'équipe pédagogique ont été récupérées et sont respectées. L'élève est accompagné dans la réalisation de ses travaux (relecture d'instructions, reformulations, explications...).
	C4-2 Optimiser les conditions de travail des élèves en choisissant des modalités de travail (calme, travaux de groupes, tutorat,...) adaptées à la situation dans le respect du règlement intérieur	Préparation : 30 min Présentation orale et Q/R : 30 min Ex : le candidat devra analyser les besoins d'un élève et proposer une prise en charge adaptée, incluant le cas d'un élève avec des besoins adaptés	Les modalités de travail choisies sont cohérentes avec la visée pédagogique et exécutées dans le respect du règlement intérieur.
	C4-3 Identifier les comportements problématiques d'élèves pendant et hors temps scolaire en les observant et en les écoutant	2. Etude de cas tirée au sort sur un sujet portant sur les compétences C6.1 à C6.3 relatives à la gestion des conflits, avec Q/R.	Les comportements problématiques des élèves sont identifiés (isolement, comportement inhabituel, comportement alimentaire inhabituel, violence...).
	C4-4 Identifier les dérives des élèves liées à l'usage des technologies numériques et y remédier dans le cadre du règlement intérieur et des textes en vigueur	Préparation : 30 min Présentation orale et Q/R : 30 min Ex : le candidat devra gérer une situation de conflit entre élèves et proposer des actions de médiation.	Des usages inappropriés des technologies numériques sont identifiés et les sanctions sont appliquées selon le règlement intérieur et les textes en vigueur.
	C4-5 Détecter les élèves nécessitant un accompagnement afin de les orienter vers l'interlocuteur approprié	L'épreuve sera enrichie des éléments collectés/observés lors du stage.	Les signes de difficulté chez les élèves sont repérés. Les élèves sont orientés vers les interlocuteurs compétents en fonction de la problématique identifiée.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BC2 : Prendre en charge les élèves			
	C4-6 Echanger et diagnostiquer avec l'équipe les difficultés rencontrées par les élèves afin d'apporter un accompagnement adapté		Les difficultés identifiées sont formulées et discutées avec l'équipe. Un diagnostic partagé est établi avec l'équipe.
	C4-7 Relayer à l'équipe de vie scolaire ses propositions de solution concernant les élèves en difficulté		Des solutions sont proposées et discutées avec l'équipe de vie scolaire.
A5 - Prise en charge des élèves avec des besoins spécifiques en lien avec l'équipe éducative	C5 – Accompagner la prise en charge des élèves avec des besoins spécifiques en lien avec l'équipe éducative		
	C5-1 Proposer des solutions adéquates en lien avec l'équipe éducative pour venir en aide aux élèves en difficulté et/ou ayant des besoins éducatifs particuliers		Les différentes difficultés pouvant être rencontrées par les élèves sont connues (troubles de l'apprentissage, du comportement...). Des solutions adaptées aux difficultés identifiées sont proposées et discutées avec l'équipe éducative.
	C5-2 Adapter son comportement à la prise en charge des élèves faisant l'objet de mesures éducatives de protection		Les consignes de protection particulières des élèves sont connues. Le cadre législatif lié aux mesures éducatives de protection est connu. Des exemples d'actions d'accompagnement renforcé sont expliqués au regard de la situation rencontrée.
	C5-3 Accompagner des élèves ayant des besoins spécifiques en anticipant les besoins et en tenant compte des différentes situations de handicaps		Les différentes situations de handicaps sont connues (dys, moteurs, sensoriels...). L'éducateur de vie scolaire accompagne l'élève dans le cadre de son champ d'intervention ou en coordination avec l'AVS.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BC2 : Prendre en charge les élèves			
			Des exemples d'actions d'accompagnement renforcé sont expliqués au regard du type d'handicaps.
A6 - Gestion des conflits entre élèves	C6 – Gérer les conflits entre élèves		
	C6-1 Utiliser un niveau de langage et une attitude adaptés à la relation adultes/élèves		Le niveau de langage, le vocabulaire, l'expression utilisés sont adaptés à une communication adultes/élèves et à la relation d'autorité éducative.
	C6-2 Gérer les conflits entre élèves en apportant un premier niveau de médiation, en respectant le projet de l'établissement		Des techniques de gestion des conflits sont connues. Des outils de médiation sont connus et utilisés. Un premier dialogue est mis en place entre les élèves pour désamorcer le conflit.
	C6-3 Alerter les interlocuteurs adaptés en fonction des situations rencontrées		Les faits sont retranscrits de manière objective à l'écrit et/ou à l'oral selon les procédures en vigueur dans l'établissement.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BC3 : Proposer et animer des projets à destination des élèves en collaboration avec l'équipe de vie scolaire			
A7- Conception de projets d'animation ou d'activité éducative	C7 - Concevoir des projets d'animation d'activités éducatives, culturelles, pastorales ou de loisirs	Evaluation au sein de l'organisme de formation : Durée totale : 1h (hors temps de préparation) -Présentation : 25 minutes -Questions-réponses : 35 minutes Le candidat présente un projet d'animation ou d'activité éducative (loisir, culturelle, pastorale...) lors d'un entretien individuel. Le candidat peut utiliser tout support qu'il juge utile. Le projet présenté peut être un projet fictif ou réalisé.	
	C7-1 Proposer des objectifs précis de l'activité et cohérents avec le projet de l'établissement et adaptés au public visé et aux ressources disponibles (matérielles, financières)		Le projet de l'établissement est énoncé. Les objectifs de l'activité proposée sont cohérents avec le projet d'établissement et répondent aux besoins des élèves. Le public visé et les ressources disponibles sont pris en compte dans l'élaboration de l'activité.
	C7-2 Concevoir en équipe et/ou avec les élèves, un projet d'animation d'activités éducatives, culturelles, pastorales ou de loisirs à finalités éducatives		Le projet d'animation d'activités éducatives, culturelles, pastorales ou de loisirs est cohérent avec le public, le budget et le projet de l'établissement. Les domaines d'intervention de chaque membre de l'équipe sont pris en compte et mis en synergie pour proposer une activité.
A8 - Animation de projets d'animation ou d'activité éducative	C8 - Animer des projets d'animations, d'activités éducatives, culturelles, pastorales ou de loisirs		
	C8-1 Participer et/ou animer des activités éducatives, culturelles, pastorales ou de loisirs en prenant en compte les objectifs des animations ayant été définies avec/par la communauté éducative (temps scolaire, extra-scolaire, voyages d'études...)	Les activités mises en place sont adaptées au contexte hors et à l'intérieur de l'établissement. Le cas échéant, les animations sont adaptées au pays dans lequel se déroule le voyage d'étude.	
	C8-2 Animer des activités en appliquant des techniques d'animation et en prenant en compte les aspirations des élèves du groupe pour obtenir leur implication et leur adhésion	Plusieurs techniques d'animation sont connues et appliquées selon l'activité définie. Les attentes des élèves sont prises en compte lors de l'animation et des	

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BC3 : Proposer et animer des projets à destination des élèves en collaboration avec l'équipe de vie scolaire			
			ajustements sont proposés. Des exemples de méthodes favorisant l'implication des élèves sont cités.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BC 4 : Accompagner des actions de prévention (souffrance, harcèlement en milieu scolaire, discrimination...) en lien avec l'équipe de vie scolaire			
A9 -Identification des élèves en difficulté ou en souffrance	C9 – Identifier des élèves en difficulté	Evaluation au sein de l'organisme de formation : Durée (hors temps de préparation du candidat) : 1h. Durée totale : 2h 1. Etude de cas tirée au sort par le candidat sur les compétences C9.1 et C9.2 relatives à l'identification des élèves en difficulté ou en souffrance. Préparation 30 min Présentation orale et Q/R: 30 min Ex : le candidat devra présenter une situation d'un élève en difficulté ou en souffrance, expliquer quels sont les signes à détecter et les procédures à appliquer.	
	C9-1 Observer le comportement des élèves afin de détecter les élèves en difficulté ou en "souffrance". C9-2 Alerter sa hiérarchie en cas de situation préoccupante (difficulté ou décrochage scolaire, souffrance psychique, discrimination...) afin de prendre des mesures adaptées.		Les différents types de comportements possibles chez les élèves sont connus. Les signes permettant de déceler des situations de souffrance ou harcèlement sont cités et expliqués. Le degré d'urgence de la situation est évalué selon la gravité et les risques encourus. La hiérarchie est informée selon les procédures en vigueur et le règlement intérieur.
A10 -Participation à la prévention du harcèlement en milieu scolaire	C10 - Participer à la prévention du harcèlement en milieu scolaire	2. Présentation argumentée de 2 actions de prévention du harcèlement en milieu scolaire réelles ou fictives (préparées en amont) en lien avec des situations professionnelles observées (compétences C10.1 à C10.3) Présentation et questions/réponses : 30 min	
	C10-1 Déceler ou reconnaître les signes ou situations de harcèlement en s'appuyant sur des outils de prévention.		Les différents types de harcèlement sont listés. Les signes de harcèlement chez les élèves sont détectés. Les outils de prévention mis à la disposition de l'éducateur de vie scolaire sont utilisés.
	C10-2 Participer à la mise en place d'un plan de prévention ou des actions de sensibilisation contre le harcèlement en associant les élèves, l'équipe pédagogique, son responsable et des partenaires extérieurs le cas échéant.		Des exemples d'actions de sensibilisation ou de prévention sont présentés. Des actions de prévention ou de sensibilisation sont proposées et discutées avec les équipes de l'établissement.
	C10-3 Collaborer à l'animation des ateliers d'utilisation des réseaux sociaux et de prévention du cyberharcèlement, afin de sensibiliser les		Les différents réseaux sociaux et leurs principales fonctionnalités sont connus.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BC 4 : Accompagner des actions de prévention (souffrance, harcèlement en milieu scolaire, discrimination...) en lien avec l'équipe de vie scolaire			
	élèves à la prévention de ce phénomène, en coordination avec son responsable et le projet d'établissement.		Les règles d'usage et d'utilisation des téléphones portables et ordinateurs sont listées. Les dérives récurrentes liées à l'usage des technologies numériques sont connues. Des exemples de modalités de co-animation d'atelier sont cités.